

Dépôt :

Yves Cruchten (LSAP)

Luxembourg, le 3 mars 2026

Déclarat° géouv. - Situation
au Moyen-Orient



Motion

La Chambre des Député-e-s,

- Rappelant ses motions No. 1997, 4008, 4146 et 4719 adoptées à l'unanimité ;
- Considérant les nombreuses graves violations des droits humains, dont l'oppression systématique du peuple iranien, le recours à la force fréquemment excessif et meurtrier ainsi que les arrestations massives, la torture, et des condamnations à mort arbitraires, commis par le régime iranien pendant des décennies ;
- Constatant que les attaques des États-Unis et d'Israël contre l'Iran du 28 février 2026 constituent une violation flagrante du droit international ;
- Considérant les risques considérables que la récente escalade militaire au Proche-Orient présente pour la paix de l'ensemble de la région et la sécurité mondiale ;
- Déplorant toutes les victimes civiles des attaques mutuelles des États-Unis, d'Israël et de l'Iran ;
- Exprimant sa solidarité avec le peuple iranien et les efforts démocratiques iraniens ;

Invite le Gouvernement à

- s'engager activement en faveur d'une désescalade du conflit et d'une cessation immédiate des hostilités entre les États-Unis, Israël et l'Iran au sein de l'ONU et de l'UE ;
- défendre fermement le droit international et l'État de droit au niveau international afin d'empêcher un nouvel effondrement des institutions multilatérales et de l'architecture sécuritaire mondiale ;
- plaider en faveur d'un positionnement européen uni et d'un renforcement du soutien à la population civile iranienne au niveau européen ;
- s'efforcer, avec des pays partenaires, d'instaurer des corridors humanitaires et de renforcer l'aide humanitaire destinée à la population civile iranienne ;
- mettre en avant la solidarité de la population luxembourgeoise avec le peuple iranien.


Sam Tansu


David Wagner


Y. CRUCHTEN